



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de CHÂTENOTY-EN-BRESSE
Sône-et-Loire

Procès-Verbal

.....
Séance du conseil municipal du 19 septembre 2025 – 20h00

.....
sous la présidence de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

Représentés : MOUGEOT Jeanine par FROST Daniel, DESBOIS Jocelyne par FROST Georges.

Excusés : LEGRAND Valérie

Absents : --

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Pascale.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 11 membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 26 juin 2025.
- Plan Eau du Grand Chalon.
- Convention d'entretien des voies cyclables structurantes avec le Grand Chalon.
- Modification simplifiée n°2 du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).
- Attribution de compensation 2025.
- Tarifs repas pour un enfant P.A.I.
- Cantine scolaire : mise en place du prélèvement automatique
- Régies municipales : allocation de l'indemnité de maniement de fonds.
- Décision du Maire.
- Questions diverses

Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :



(DE-045-2025) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNÉ Mme Pascale LETOURNEAU, secrétaire de séance.

(DE-046-2025) Approbation du PV de la séance du 26/06/2025 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-047-2025) Plan Eau du Grand Chalon :

Ces dernières années ; le territoire du Grand Chalon a dû faire face à des événements climatiques (période de sécheresse, inondations) qui par leur fréquence et leur intensité, sont venus souligner la vulnérabilité du territoire et rappeler le caractère indispensable de l'eau, pour la santé publique, l'environnement et le fonctionnement de l'économie.

Ainsi, une démarche volontaire a été engagée pour définir une stratégie pour une sobriété des usages de l'eau à l'horizon 2040 en dotant le territoire d'un « Plan Eau » adapté au contexte local, ce plan s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Organiser la sobriété des usages de l'eau.

Axe 2 : Optimiser la disponibilité de la ressource.

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau.

Axe 4 : Mettre en œuvre le Plan Eau.

A l'unanimité - VALIDE le Plan Eau du Grand Chalon.

(DE-048-2025) Convention d'entretien des voies cyclables structurantes avec le Grand Chalon :

La communauté d'agglomération du Grand Chalon, en concertation avec les communes qui la composent, a établi un Schéma Directeur Cyclable (SDC) pour la période 2019-2026. Ce SDC, approuvé le 27 juin 2019 par le Conseil Communautaire du Grand Chalon, définit les voies composant le « réseau cyclable structurant » du territoire.

Afin de garantir la qualité des aménagements qui composent ce réseau et permettre son utilisation pérenne, il est nécessaire d'entretenir les voies qui le composent.

La présente convention a pour objectif de définir les actions d'entretien et de préciser leur répartition entre Le Grand Chalon d'une part et la commune de Châtenoy-en-Bresse d'autre part.

- Le Grand Chalon prend à sa charge l'entretien du revêtement et de la structure des voies cyclables en site propre, de type pistes cyclables et voies vertes, réalisées en maîtrise d'ouvrage communautaire, l'entretien du jalonnement et du mobilier de l'ensemble des voies d'intérêt communautaire. Il assure également l'entretien courant des voies dont il est le gestionnaire en Zone d'Intérêt Communautaire (ZIC).
- La commune quant à elle prend à sa charge l'entretien du revêtement et de la structure des voies cyclables en site propre en maîtrise d'ouvrage communale, ainsi que des voies partagées, de type véloroutes et bandes cyclables, d'intérêt communautaire. Elle gère également l'entretien courant et préventif de toutes les voies cyclables d'intérêt communautaire, en dehors de celles en ZIC.

A l'unanimité - AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'entretien des voies cyclables structurantes du Grand Chalon.



(DE-049-2025) Modification simplifiée n°2 du PLUi du Grand Chalon :

Par arrêté n°AA2025-075 du 2 juin 2025, une procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi du Grand Chalon a été prescrite,

Un avis est demandé sur cette modification simplifiée n°02,

A l'unanimité - EMET un avis favorable quant à la modification simplifiée n°02 du PLUi.

(DE-050-2025) Montant définitif 2025 de l'attribution de compensation (AC) :

Le nouveau Pacte financier et fiscal entre le Grand Chalon et ses 51 communes membres, adopté à l'unanimité le 14 décembre 2023, a validé la révision libre annuelle des Attributions de Compensation.

A ce titre, le nouveau Pacte intègre le reversement, via les AC, de la quote-part de 30% du produit fiscal communal de TFB de l'exercice précédent versée par les communes concernées sur la Réserve Foncière SaôneOr au Grand Chalon, ainsi qu'une quote-part de 10% de croissance de produit des Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour les communes qui accueillent de nouvelles installations photovoltaïques.

D'autre part, les Attributions de Compensation s'appuyant sur les coûts nets actualisés des charges transférées entre les communes membres et le Grand Chalon, il convient de prendre en compte les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC). Ainsi, il y a lieu d'intégrer le dernier rapport de la CLETC qui s'est tenue le 12 mars 2025 pour se prononcer sur le coût net des charges liées au transfert de la compétence Développement d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

A l'unanimité - APPROUVE l'Attribution de Compensation définitive 2025 issue de la délibération CC_25_06_16_1 en tant qu'Attribution de Compensation définitive pour l'exercice 2025, conformément au tableau joint en annexe soit un montant de 41 831 € pour la commune de Châtenoy-en-Bresse à reverser au Grand Chalon.

(DE-051-2025) Taris repas pour enfant avec PAI :

Point retiré de l'ordre du jour, sans objet.

(DE-052-2025) Cantine scolaire : mise en place du prélèvement automatique :

La Commune de Châtenoy-en-Bresse souhaite moderniser et simplifier la gestion des paiements liés aux services de restauration scolaire et de garderie. Actuellement, les familles règlent ces prestations par chèque, espèces ou virement manuel, ce qui engendre des contraintes administratives pour les services municipaux et les usagers (délais de traitement, risques d'oubli, charges de relance).

A l'unanimité - DECIDE d'instaurer un système de prélèvement automatique pour le règlement des services de cantine et de garderie

(DE-053-2025) Régies municipales : allocation de l'indemnité de manquement de fonds :

Madame la Maire propose d'instituer une indemnité de manquement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou intérimaire (ou de mandataire suppléant) d'avances ou de recettes, cette indemnité est par ailleurs cumulable avec le RIFSEEP.

Le versement de l'indemnité de manquement de fonds de la collectivité est fonction d'un barème de référence,

A l'unanimité - INSTAURE l'indemnité de manquement de fonds aux agents concernés.



Décision du Maire :

Décision n° AU-005-2025 du 14 août 2025 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre – aménagement rue Vigne Renard : PASSE le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Vigne Renard avec la société R2S – 665 rue de Montadiot – 71640 Mellecey pour un montant total (mission principale + mission complémentaire) de 12 750.00 € HT soit 15 300 € TTC

Questions diverses :

Le conseil prend connaissance :

- Ø De l'avancement des travaux Rue Vigne Renard, la commune exige du SYDESL une fin rapide des travaux,
- Ø Du remerciement de l'association Union Nationale des Combattants pour la subvention accordée,
- Ø De la facturation faite à EDF pour la revente du surplus d'électricité produit par les panneaux photovoltaïques de l'école,
- Ø Du contentieux en cours, l'affaire est repoussée au 17 décembre 2025,
- Ø De l'embauche pour un mois d'un renfort au service technique,
- Ø De la démission d'un agent au secrétariat de mairie au 01/09/2025 et de l'arrivée d'un nouvel agent dans le même service à compter du 01/10/2025,
- Ø De la fourniture gratuite par le Grand Chalon de bacs et corbeilles cartons supplémentaires pour les manifestations communales,
- Ø De la possibilité de l'organisation gratuite d'une conférence à destination des écoles et des administrés sur les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF),
- Ø De l'organisation de la Journée du Patrimoine par l'association Histoire et Patrimoine le 21/09/2025,
- Ø Des dates des prochaines manifestations,
- Ø De la mise en couleur des portes et balcons du château,
- Ø Du devis pour le changement de la porte des toilettes publiques.

La secrétaire de séance ; Pascale LETOURNEAU



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB

